RAPPORT DU TRÉSORIER
Exercice 2023

I. PRODUITS D'EXPLOITATION

Le total des produits d'exploitation de la BA69 sur l'exercice 2023 est de 2305K€, en hausse de 47% vs 2022.

Les postes principaux sont :

1) La participation de solidarité : 567K€ est en baisse de 11%.

Cette diminution est en phase avec la baisse des entrées en produits éligibles à la participation de solidarité. En effet, nous constatons une baisse de nos dons depuis le début de l'année 2023 avec un impact direct dans notre approvisionnement.

Notons que l'activité de livraison à nos associations partenaires est stable (104K€ vs 107k€). Cela pour 2 raisons :
- la DDETS a pris en charge les charges salariales d'un ETP afin d'assurer les livraisons à nos partenaires qui le souhaitent ;
- depuis juillet 2023, un partenariat a été signé avec le Foyer Notre Dame des Sans Abris qui prend en charge les frais liés à l'embauche d'un intérimaire pour assurer les livraisons auprès de ses différentes antennes.

Sans ces aides, la BA ne disposait pas des moyens humains pour assurer ces services de livraisons mais uniquement des moyens matériels.

Le cumul de ces 2 postes nous amène à un total de 671K€, soit à peine 30% de nos produits d'exploitation, très loin de la préconisation de notre Fédération, à savoir 60%.

2) Les subventions d'exploitation des concours publics et mécénats : 964K€ (42% du total) sont en hausse de 48%.

L'année 2023 a été exceptionnelle de ce point de vue en raison des subsides importants reçus pour faire face à nos difficultés d'approvisionnement, à l'inflation et aider la BA69 à maintenir un fonctionnement et une activité stable.
De grosses opérations de reconquêtes de nos mécènes ont été menées par le Bureau de la BA69 afin de leur demander une aide financière pour nous aider dans notre quotidien.

La DDETS a également été très sollicitée et nous a soutenus de manière exceptionnelle dans des projets spécifiques (opération étudiant, embauche chauffeur livreur …).

Nous avons conscience que la reconduction des subventions est très incertaine, mais, sans ce soutien, la BA69 ne pourrait pas survivre au seul versement de la participation de solidarité.

3) Les fonds dédiés explosent : 293K€ en 2023.

Depuis la crise sanitaire, nous connaissons une nouvelle catégorie de dons. En effet, certains mécènes nous soutiennent pour des projets spécifiques avec une utilisation toute particulière des fonds qui nous sont versés : achats de denrées, embauche d'un salarié pour un projet ... Ces fonds dédiés, majoritairement destinés à l'achat de denrées, nous permettent de compléter notre approvisionnement par des produits que nous n'avons pas, et offrir une meilleure diversité et qualité à nos associations partenaires.

4) Les produits financiers : 10K€ vs 4K€ en 2022.

Le versement des différentes subventions, notamment celles pour fonds dédiés, nous ont permis de reconstruire une trésorerie conséquente. En découlent les intérêts pour les placements effectués sur nos livrets. Néanmoins, l'utilisation des fonds devant avoir lieu en 2024, la trésorerie sera d'autant impactée.

II. CHARGES D'EXPLOITATION

Le total des charges d'exploitation de la BA69 sur l'exercice 2023 est de 2 244K€ en hausse de 48% vs 2022.

Les postes principaux sont :

1) Les charges de personnel : 693K€ (31% du global) sont en hausse de 31%.

La restructuration de la BA69 a commencé par la création de nouveaux postes salariés, par une revalorisation des salaires pour le personnel en poste, par l'embauche de 2 alternants supplémentaires. Cette nouvelle organisation a eu pour conséquence des mouvements importants de personnel. En effet, plusieurs recrutements n'étaient pas à la hauteur des attentes, leurs périodes d'essai ont été arrêtés.

La BA69 a donc eu recours à du personnel intérimaire pour pallier les manques et besoins, afin de maintenir une activité stable, pendant les périodes de recrutement.

2) Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières : 292K€ (13% du global) sont stables vs 2022.

3) Entretien, réparation maintenance : 161K€ (7% du global) sont en hausse de 46% vs 2022.

Un lourd et coûteux travail de remise en état du bâtiment, des équipements de manutention, de la flotte automobile a eu lieu durant l'année.

En effet, le matériel vieillissant a été délaissé durant les 2 dernières années.

Il a aussi parfois fallu effectuer des travaux uniquement pour se remettre en conformité avec les obligations légales : contrôle anti-pollution, vérification installations électriques …

Les matériels sont maintenant suivis et repris en main !

4) Les reports en fond dédiés : 489K€ (22% du global) vs 200K€ en 2022.

Il s'agit là de fonds dédiés à des projets spécifiques dont le versement a été reçu en 2023 mais dont l'utilisation n'a pas encore eu lieu, et de ce fait, est reportée au prochain exercice.

5) Les achats de marchandises : 56K€ (3% du global) vs 22K€ en 2022.

Ces achats sont financés en intégralité par des subventions (fonds dédiés). Nous rappelons que les Banques Alimentaires ont pour vocation de fonctionner uniquement avec des dons. Depuis la crise sanitaire COVID19, une dérogation a été faite pour nous permettre d'acheter des produits uniquement grâce à des subventions prévus à cet effet (pas d'achat financé sur nos fonds propres).

6) Gestion des déchets : 68K€ (3% du global) en hausse de 21%.

La maîtrise des dépenses pour ce poste était l'un de nos objectifs 2023. Celui-ci n'a été que partiellement atteint pour plusieurs raisons :
- les donateurs nous donnent de plus en plus de dons en fin de vie, parfois impropres à la consommation ;
- les ponts du mois de mai ont eu une incidence directe sur nos sorties, beaucoup de produits ont été jetés sur la période ;
- une baisse d'activité pendant la période estivale (moins d'associations actives) nous a contraints à jeter plus de produits, car nous n'avons pas pu les distribuer (DLC dépassée, fruits et légumes très abimés…).

7) Impôts et taxes : 49K€ (< 3% du total) : en hausse de 20% vs 2022.

- une taxe foncière en augmentation chaque année ;
- une taxe sur salaire croissante du fait de l'agrandissement de l'équipe des salariés.

8) Electricité + gaz : 35k€ (<2% du total) stable vs 2022.

Le bouclier tarifaire nous a permis de ne pas subir l'augmentation des tarifs de l'électricité.

Pour information, un nouveau contrat d'électricité a été signé avec EDF en janvier 2024, notre précèdent contrat étant arrivé à échéance.

9) Location entreposage : 32K€ (<2% du global) en baisse de 40% vs 2022.

Les palettes de produits secs en stockage chez TSE ont été rapatriées en totalité à la BA69. Cela a mis fin au contrat de prestation de service qui nous lie en septembre 2023.

Nous maintenons uniquement le stockage des produits surgelés chez GODFROY. Nos capacités de stockage pour ces produits à la BA69 sont minimes (à peine 50 palettes sur 160 actuellement).

III. EXCEDENT OU DEFICIT

L'excédent de la BA69 sur l'exercice **2023** est de **137 116 euros.** Il est proposé d'affecter ce résultat créditeur en report à nouveau.

Bien que conséquent, cet excédent est à interpréter avec précaution. En effet, il est le résultat de subventions de fonctionnement exceptionnelles obtenues pendant l'exercice et dont la reconduite en 2024 reste incertaine.

IV. TRÉSORERIE

Les disponibilités de la BA69 sont de 926K€ au 31/12/2023 en hausse de 97% vs 2022.

Aussi, nous disposons de 198K€ en valeurs mobilières de placement.

Notre emprunt bancaire pour l'achat des locaux court pour encore 899K€ sur 15 ans.

V. CER (Compte Emploi Ressource)

Ceci a pour but, entre autres, de mettre en évidence la valorisation du bénévolat.

Notons qu'entre 2022 et 2023, la BA69 a perdu 20% de ses bénévoles. Mais un gros travail de recrutement et fidélisation a été mis en place pendant l'année. Cela a été concluant puisque de nouveaux bénévoles nous ont rejoint, de manière permanente et pérenne.
La valorisation des bénévoles en 2023 est de 614K€, équivalent à 20 ETP. Bien qu'en baisse, ce chiffre montre l'importance des bénévoles dans nos missions.

VI. OBJECTIFS 2024 :

1) Augmenter nos sorties de produits afin d'avoir une participation de solidarité en hausse ;

2) Maintenir notre communication auprès de nos partenaires institutionnels afin d'optimiser notre subventionnement qu'il soit destiné au fonctionnement ou aux investissements ;

3) Maîtrise de la masse salariale, notre principal poste de dépenses ;

4) Optimisation des déchets : trouver des solutions pour réduire les coûts ;

5) Signer des conventions de partenariat avec de nouvelles associations afin de pallier l'absence de certaines dont l'habilitation n'est plus en vigueur.

VII. COMPARATIF 2023 REALISE VS BUDGET PREVISIONNEL

Les charges d'exploitation (hors report en fonds dédiés) s'élèvent à 1754K€. Le budget prévisionnel a été validé à hauteur de 1671K€.

Le différentiel est de l'ordre de moins de 5%. C'est une variation très satisfaisante qui montre que les dépenses ont été correctement maîtrisées par rapport à ce qui été envisagé.

Un suivi mensuel des dépenses est effectué en comparatif avec le budget prévisionnel afin de garantir un suivi des coûts.

Les produits d'exploitation (hors fonds dédiés) s'élèvent à 2012K€. Le budget prévisionnel a été validé à hauteur de 1671K€.
La variation, à la hausse, est de 20%.
Cela s'explique par le versement de subventions plus important que ce qui a été prévu.

Bruno CRUPELANDT
Trésorier

Banque Alimentaire
du Rhône
127 av. Franklin Roosevelt
69150 DECINES
Tél. : 04.78.26.99.09